

AVIS DE VACANCE AU CONSEIL DOCUMENTAIRE – SCD Collège des enseignants
--

En raison de la fin de mandat des enseignants siégeant jusqu'à présent, il convient de compléter le Conseil documentaire du SCD.

Aux termes de l'article 6 des statuts du SCD et des articles 1 à 4 du règlement intérieur du SCD, le Conseil documentaire est composé de 20 membres, dont 7 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) désignés par leurs représentants (collèges A et B) au sein du Conseil d'administration. Conformément au règlement intérieur du SCD, les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs choisis représentent au mieux la diversité des différents domaines de recherche et d'enseignement de l'Université.

Cette désignation aura lieu au cours de la séance du Conseil d'administration du 13 juin 2025.

Les candidatures en vue de siéger au Conseil documentaire du SCD sont ouvertes à l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs affectés à l'Université Lumière Lyon 2. Elles devront être adressées au plus tard **le lundi 26 mai 2025 à midi** à la DAJIM, par courrier électronique (dajim@univ-lyon2.fr). Le formulaire de candidature est joint au présent avis de vacance.

Fait à Lyon, le 29 avril 2025